Coronavirus

réunion téléphonique du 23/04/2020 avec le DI

Missions, Conditions de travail | ***Compte-rendu***

Compte rendu de l'audioconférence de la DI Île-de-France du 23 avril 2020

Chiffres de la DI

- 191 agents sont présents sur les 1223 agents de la DI (plus d'agents SURV, les agents AG/CO sont au nombre de trois par bureau) ;
- 583 agents AG/CO et 315 agents SURV sont en **ASA** à domicile ou en télétravail (or CA, CMO autres, etc.);
- 36 agents sont des **cas** COVID-19 suspectés ou avérés ;
- 19 agents sont en **quatorzaine** .
-

En ce qui concerne l'évolution de l'épidémie, la région Ile de France est sur un plateau stable depuis lundi tandis que dans les autres régions, l'épidémie recule.

Depuis le début de la crise sanitaire, ce sont en moyenne :

- *180 agents qui travaillent en présentiel. Ce chiffre est faible mais au prix de beaucoup de fatigue pour les agents concernés.*
- *595 agent AG-CO en télétravail à leur domicile ;*
- *285 agents SURV contraints de rester confinés à domicile suite à la baisse d'activité.*

Vie des services

Ressources humaines

La DI n'a pas pris et ne prendra aucun risque concernant les collègues ayant une fragilité sanitaire ou RQTH. La reprise du travail en présentiel pour ces agents se fera systématiquement après avis du médecin de prévention et en prenant en compte tous les paramètres sociaux de l'agent (santé de l'agent mais aussi organisation du travail in situ).

SOLIDAIRES Douanes précise qu'en aucun cas ces agents, qui ont subi une mise en retrait du fait de leur état de santé, ne doivent être sanctionnés sur leurs congés !
Il n'ont d'ailleurs pas exercé leur droit de retrait, ce qui aurait eu pour conséquence le maintien de leur rémunération, mais aussi l'impossibilité de les sanctionner, directement ou non.

Matériels et télétravail

Concernant les équipements de protection individuelle (EPI), l'administration possède assez de masques FFP2, de gel hydroalcoolique et de gants jusqu'au mois de juillet.

A l'avenir, il faudra envisager l'acquisition d'une centaines d'ordinateurs portables avec socles et mastérisés « Douane ». Ainsi les les agents qui le souhaitent et qui possèdent une connexion internet, auront la possibilité de télétravailler. Actuellement, la DI ne possède qu'une trentaine d'ordinateurs portables opérationnels.

Une ordonnance serait à l'étude pour augmenter les capacités de télétravail avec des règles assouplies.

Plan de continuité d'activité

Le DI considère que toutes les demandes qui lui sont faites en plus des missions prioritaires listées au départ de la mise en confinement, s'intègrent dans les missions prioritaires. Puisqu'il n'y a plus de possibilité d'équipement d'ordinateur portable relié à RAPIDO, il considère qu'il peut donc réadapter les effectifs en présentiel pour les assurer.
La version n°6 de ce PCA va être communiqué aux organisations syndicales.

Actualités sociales

Plan reprise d'active/déconfinement

Le PRA est encore à l'étude car nombreux paramètres demeurent encore inconnus (nombre d'agents disponibles, organisation du travail et de l'espace de travail, transports en commun, ouverture des écoles, organisation de la restauration collective...). Des informations supplémentaires serons communiqués à partir de la semaine prochaine.

La DIPA et la DI IdF représentent 58% des cas nationaux de Covid-19 de la Douane.
La gestion du PRA de la région Île de France doit être traitée en prenant en compte de ses spécificités. Si l'on en croit les informations publiques, l'IdF ne sera pas la première région à reprendre ses activités économiques.
Pour autant, la DI se prépare. Par exemple, des bandes autocollantes pour sol ont été achetées pour diriger le plus strictement possible les usagers (notamment à la gare du Nord sur le site Eurostar).

Concernant les tests de dépistage du virus ou des anti-corps du virus pour les agents, aucune doctrine n'a encore été établie.
SOLIDAIRES Douane précise qu'il n'y a plus assez de test en France, et que ces tests ne sont pas totalement fiables car il existe environ 40% de faux négatif.

Contrôles douaniers

Les consignes données actuellement sont d'accroître les contrôles sur le fret express et postal, notamment dans les entrepôts secondaires.
Pour la SURV, les camions et les camionnettes vont être particulièrement surveillés.
Une réorientation des effectifs vers ces vecteurs est en cours de programmation.

SOLIDAIRES Douanes fait remarquer que l'augmentation de ces contrôles va nécessiter le renforcement des équipes qui assurent actuellement les permanences de dédouanement en présentiel.
Les agents OP/CO volontaires pour agir ne sauraient accepter que ces contrôles ne soient confiés qu'aux équipes SURV. Il faut donc envisager de rappeler en présentiel quelques agents de plus dans les bureaux.

Une fois dédouané, le fret pourra être contrôlé physiquement, après la procédure de mise à la consommation, par les équipes SURV ou OP/CO ou par des équipes mixtes.
Une organisation spécifique sera mise en place au sein des implantations, comme à Aulnay-sous-Bois en encore à Rungis, où les équipes de dédouanement et les équipes SURV partagent les mêmes bâtiments.

Les équipes du bureau de dédouanement postal (BDP) vont être renforcées du fait de l'augmentation des du nombre de vacations sur le vecteur postale de 3 à 4 jours par semaines.
Des équipes de contrôle mixtes (OP/CO-SURV) sont prévues afin que l'expertise certaine des agents du BDP puissent profiter aux équipes SURV.
Une note spécifique de la Direction Régionale de Paris Ouest (DRPO) sur l'organisation de ce renfort, a été envoyée aux agents du BDP.

Réduction des congés/prime

Les conditions d'attribution de la prime ne sont pas encore fixées.
SOLIDAIRES Douanes revient sur l'impact que va avoir cette hypothétique prime (et son niveau) mais surtout sur le sujet du retrait imposé de congés/RTT !
Le DI n'en disconvient pas et précise qu'il faudra être souple et examiner la réalité des situations. Par exemple, un agent SURV placé en MDC pour baisse d'activité ne peut fournir aucun télétravail de fait. Il ne doit pas être pénalisé au-delà des positions administratives stricto sensu…

SOLIDAIRES Douanes demande qu'une communication soit faite vers tous les agents à ce sujet et que des consignes soient données aux chefs de services afin que l'ensemble des agents soient tous traités de la même façon.

La prochaine audioconférence aura lieu le mardi 28 mai 2020.

Paris, le 23 avril 2020

Syndicat SOLIDAIRES-Douanes IDF (sections d'Île-de-France)
@ : solidaires-idf@douane.finances.gouv.fr **tél** : 01 73 73 12 50